

**RÈGLEMENT RELATIF AU VIDE-GRENIER
ORGANISE PAR LE COMITE DES FÊTES DE SCIECQ**

Article 1 :

La vente se déroulera le **DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024**, débutera à **6h00** pour se terminer à **17h30** et se situera dans les rues suivantes :

- Rue de la Cure, - Rue des trois Moulins, - Rue de Salboeuf

Article 2 :

A partir de **6h00**, les exposants pourront s'installer après vérification de l'attestation d'inscription précédemment renvoyée.

Article 3 :

Chaque exposant devra respecter l'emplacement qui lui sera attribué. Il ne pourra pas être modifié.

Article 4 :

L'entrée des véhicules sera autorisée jusqu'à **8h00** pour la mise en place des emplacements. Passé cet horaire aucune circulation ou stationnement ne sera admis. Des parkings se trouvent à proximité.

Article 5 :

Le départ des exposants se fera à partir de **17h30**.

Article 6 :

Aucune marchandise ne doit être accrochée sur les murs ou aux grilles des habitations.

Article 7 :

La vente sera autorisée uniquement aux particuliers extérieurs à la commune ainsi qu'aux habitants de Sciecq. Les professionnels et les artisans ne sont pas admis.

Article 8 :

Chaque exposant s'acquittera d'une taxe de **2,50 €** le ml pour le vide-grenier (2 mètres minimum). Toute réservation est due et sera à régler à l'inscription via hello asso ou par courrier.

Article 9 :

Chaque exposant s'engage à laisser l'emplacement propre après son départ. Une poche poubelle est remis à chaque exposant lors de son arrivée.

Article 10 :

Des toilettes sont à disposition près de la bibliothèque (centre du vide-greniers). Utilisez-les. La municipalité et les sciecquois vous remercient par avance pour votre civisme.

Article 11 :

La vente concernera de la marchandise d'occasion. La vente d'alimentation et de boissons est interdite.

Article 12 :

Chaque exposant s'engage à respecter le présent règlement faute de quoi, la Présidente du comité des fêtes ou son représentant se verra dans l'obligation d'interdire tout déballage.

Fait à Sciecq, le 01/08/2024

Pour le bureau, la Présidente du comité des fêtes de Sciecq

Ne pas jeter sur la voie publique. MERCI.